

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS  
ET DE L'ORIENTATION



01 BP V 32 ABIDJAN 01/ Tél: 20 32 90 95

**ARRETE N° 0109 MESRS. du 18 MAI 2017**, Portant  
ouverture de la session 2017 de l'Examen d'Etat du Brevet de  
Technicien Supérieur (BTS)

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995, modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015, relative à l'enseignement ;
- Vu le Décret n°2016-565 du 27 juillet 2016, portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 216 MESRS du 29 mai 2009, portant organisation de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur ;
- Vu Les nécessités du service,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** Il est ouvert au titre de l'année universitaire 2016-2017 une session de l'examen d'Etat du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), dans les filières suivantes :

### FILIERES INDUSTRIELLES

ORD	ABREV	DENOMINATION
1	AACV	Arts et Aménagement du Cadre de Vie
2	ATPA	Agriculture Tropicale option Production Animale
3	ATPV	Agriculture Tropicale option Production Végétale
4	COS	Cosmétologie
5	CV	Communication Visuelle
6	ELT	Electrotechnique
7	GBAT	Génie civil option Bâtiment
8	GEE	Génie Energétique et Environnement
9	GERN	Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles
10	GGT	Génie civil option Géomètre Topographe
11	GTP	Génie civil option Travaux Publics
12	HST	Hygiène et Sécurité du Travail
13	IDA	Informatique Développeur d'Application
14	MGP	Mines Géologie et Pétrole
15	MSP	Maintenance des Systèmes de Production
16	OPL	Optique Lunetterie
17	RIT	Réseaux Informatiques et Télécommunication
18	SEI	Systèmes Electroniques et Informatiques
19	SIP	Sécurité Incendie et Prévention
20	URB	Urbanisme
21	IACC	Industries Agro-alimentaires et Chimiques option Contrôle
22	IACP	Industries agro-alimentaires et Chimiques option Production
23	2MA	Moteur et Mécanique Automobile

### FILIERES TERTIAIRES

ORD	ABREV	DENOMINATION
1	AD	Assistanat de Direction
2	CJPI	Carrières Juridiques et Professions Immobilières
3	FA	Finances Assurances
4	FCGE	Finances Comptabilité et Gestion des Entreprises
5	GCT	Gestion des Collectivités Territoriales
6	GEC	Gestion Commerciale
7	LOG	Logistique
8	RHC	Ressources Humaines et Communication
9	SIN	Sciences de l'Information
10	TH	Tourisme-Hôtellerie

**ARTICLE 2 :** Peut faire acte de candidature toute personne justifiant d'une préparation complète à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur dans un établissement agréé et remplissant l'une des conditions suivantes :

- avoir suivi deux (2) années de préparation après l'obtention du Baccalauréat, du Brevet de Technicien (BT) de la spécialité ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- avoir suivi une (1) année de formation après l'obtention du Brevet Professionnel (BP) de la spécialité ;
- avoir suivi trois (3) années de formation dont une année préparatoire après l'échec à l'un des diplômes requis. L'année préparatoire n'étant autorisée qu'aux personnes ayant obtenu une moyenne d'au moins huit sur vingt (8/20) au Bac ou au BT ;
- avoir subi sa dernière année de scolarité, pour les candidats libres, depuis trois (03) ans au plus, avant la session en cours.

**ARTICLE 3 :** La procédure d'inscription à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur se décline comme suit :

- chaque candidat devra faire une inscription en ligne sur la plateforme à l'adresse : [www.examensbts.net](http://www.examensbts.net) ;
- chaque candidat officiel devra se faire enrôler et déposer son dossier physique auprès de l'équipe d'enrôlement au sein de son établissement d'origine, selon le calendrier qui sera établi et publié partout où besoin sera ;
- chaque candidat libre devra se faire enrôler et déposer son dossier physique auprès de l'équipe d'enrôlement dédiée, installée à la Direction des Examens, des Concours et de l'Orientation.

**ARTICLE 4 :** Le dossier de candidature devra comprendre :

- une fiche d'inscription à renseigner et à imprimer en ligne ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- le(s) certificat(s) de scolarité attestant de la préparation complète au Brevet de Technicien Supérieur ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme de base requis ou à défaut le relevé des notes obtenues au Bac, au BT ou au BP ;
- la fiche d'autorisation d'inscription en année préparatoire pour les candidats ayant suivi une année préparatoire ;
- deux (02) photos d'identité de même tirage ;
- dix mille (10 000) francs CFA à titre de frais d'inscription pour les candidats résidents et quinze mille (15 000) francs CFA pour les candidats non-résidents.

**ARTICLE 5 :** - L'enrôlement biométrique et la réception des dossiers physiques des candidats se dérouleront du lundi 22 mai au mercredi 21 juin 2017.

**ARTICLE 6 :** Les épreuves se dérouleront aux dates suivantes :  
\* du mardi 8 au samedi 12 août 2017 pour les épreuves orales ;  
\* du lundi 14 au samedi 19 août 2017 pour les épreuves pratiques ;  
\* du lundi 21 au samedi 26 août 2017, pour les épreuves écrites.

**ARTICLE 7 :** Les épreuves se dérouleront à ABENGOUROU, ABIDJAN, ADZOPE, BOUAKE, DALOA, DAOUKRO, DIMBOKRO, GAGNOA, KORHOGO, SAN-PEDRO et YAMOOUSSOUKRO.

**ARTICLE 8 :** Le Directeur des Examens, des Concours et de l'Orientation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

SGG	1
MESRS/CAB	2
MESRS /DIR	18
MESRS /CF	1
MENET/CAB	1
MEF/TRESOR	1
MBPE/CAB	1



**Prof. BAKAYOKO-LY Ramata**